

Edito

"Le type de journalisme que IF Stone représente a toujours été l'exception plutôt que la règle et ce dans la plupart des pays. Vous savez les médias mainstream appartenant à de grands groupes, les médias commerciaux, tendent à noyer la voix des journalistes indépendants." Fred Peabody, réalisateur de "Tous les gouvernements mentent."
"Je crois qu'on va avoir une chance de voir des choses de qualité, avec des gens qui ont fait leur boulot de journaliste, avec une vraie démarche, quelque fois militante d'une certaine façon pour dénoncer des choses et des injustices." Annick Cojean, présidente du Jury du Figra (Le Touquet du 22 au 26 mars 2017).

Voilà deux extraits d'interviews entendus sur France 3 cette semaine à l'occasion du 24^e Festival International du Grand Reportage d'Actualité et du Documentaire de société. Et ça fait du bien. Car oui il existe encore des journalistes qui font un vrai travail d'enquête, de recoupements, de vérifications, pour dénoncer, dévoiler, expliquer. Les récentes affaires Fillon, Le Roux et autres, révélées par *Le Canard enchaîné* ou *Le Quotidien*, les excellents reportages des équipes de *Complément d'enquête* (entre autres...) sont là pour le confirmer : il arrive encore que la presse joue son rôle de 5^e pouvoir. Ça fait du bien tant il est vrai qu'au quotidien ça n'est pas évident, évident... On voit aussi très (trop) souvent des médias (surtout locaux, suivez mon regard) au service des politiques, voire carrément maqués avec... (rappelons-nous l'épisode du rédacteur en chef du Nord Littoral qui avait fait campagne pour Natacha Bouchart lors des municipales par SMS envoyés de son portable pro... Un vrai professionnel de l'information). Certains se prennent pour des journalistes. D'autres font leur métier, avec conviction, et redoutent le blason de la profession. Heureusement qu'ils sont là.

Arrêtés suspendus Natacha Bouchart avait tort

Le 2 mars, au lendemain de la décision de la maire de Calais d'essayer d'interdire aux bénévoles des associations de donner à manger aux migrants présents sur le territoire de la commune (dont de très nombreux mineurs), je poussais sur « Facebook » un énorme coup de gueule. Une position relayée ensuite par une partie de la presse locale.

J'indiquais vouloir interpeler le préfet du Pas-de-Calais et le ministre de l'intérieur sur l'illégalité d'une telle décision et, au-delà de la légalité, sur l'inhumanité qu'un tel positionnement. Ce sera le sens du courrier, qu'avec mon ancienne collègue au Parlement européen Marie Christine Vergiat (qu'elle soit ici sincèrement remerciée), nous enverrons aux intéressés.

Ce positionnement que j'assumerai toujours, même s'il m'a valu un certain nombre d'insultes de la part de petits esprits, m'aura permis de constater que l'énorme majorité de mes amis avaient à la fois un cerveau et un cœur.

Depuis l'instauration de ces arrêtés municipaux, les associations étaient obligées de ruser. Ce positionnant le plus souvent en dehors des périmètres désignés par les arrêtés municipaux, mais donnant à manger et surtout (je l'ai constaté par moi-même) veillant à la propreté de l'espace public. Des associations qui se sont groupées pour aller devant le tribunal administratif de Lille afin de faire reconnaître leur droit à l'humanité.



Ce jour, mercredi 22 mars 2017, l'instance juridique vient de rendre sa décision. Une décision qu'il vous faut faire circuler :

« Les arrêtés pris par la mairie de Calais visant à entraver la distribution de repas aux migrants sont annulés.

Dans son jugement, le tribunal considère que "la maire de Calais a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'aller et venir, à la liberté de réunion" et a fait obstacle "à la satisfaction par les migrants de besoins élémentaires vitaux au droit à ne pas subir des traitements inhumains et dégradants (...)".
les juges disent "comprendre le souhait de la commune, soucieuse de préserver ses habitants et leur cadre de

vie, isolée et démunie face à cette problématique complexe, ...

Mais les mesures prises par la mairie "ont pour effet de priver une population en très grande précarité d'une assistance alimentaire vitale" et "ne sont ni adaptées, ni nécessaires, ni proportionnées au regard du but réellement poursuivi".

Le tribunal souligne par ailleurs, dans un communiqué émis après l'annonce du jugement, que la Ville de Calais « n'a apporté aucun élément probant établissant que les distributions de repas effectuées depuis le début de l'année 2017 avaient été à l'origine de troubles graves à l'ordre public de nature à justifier une restriction des libertés. »

Suite p 2

Le dessin



On le note

Le prochain conseil municipal a lieu

ce mardi 28 mars
À 18 h 30

À l'hôtel de ville de Calais

N'oubliez pas, les séances sont publiques et souvent instructives : vous pourrez constater que les élus de la majorité ne connaissent pas leurs dossiers.

On y pense

Vous pouvez noter que les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Pour toute rencontre particulière, une demande de rendez-vous est préférable en appelant à ces mêmes heures au 03 21 36 39 79.

Permanence au
194-196 Bd de l'égalité à Calais

Développement économique

Qui attire vraiment ?

La droite calaisienne en a fait pour sa première campagne des municipale de 2008, puis régulièrement, son principal thème de bataille : l'emploi, le développement économique.

Une fois qu'elle serait élue, tout irait mieux. Les entrepreneurs qui fuyaient le Calais parce que les communistes leur faisaient peur, y arriveraient en masse. On ne parlerait plus de difficultés économiques, mais de plein emploi. La vie serait plus douce pour les Calaisiens et la ville vivrait dans la prospérité.

Par la suite, en fonction des difficultés rencontrées, le thème est resté le même à ceci près qu'il fallait leur laisser du temps.

Ce seul thème de campagne permanent, pourrait pourtant bien être plus qu'un petit caillou dans le pied de la droite dans les années à venir.

Comment pourrait-il en être autrement, dès lors que disposant de tous les pouvoirs nécessaires : les plus grosses villes de l'agglomération, la majorité absolue à l'agglomération, la région Nord Pas de Calais ; la situation continue de se dégrader. Les grands projets initiés par le pouvoir local en place n'avancent pas, apparaissent de plus en plus comme des chimères. Dès lors, toute comparaison voulue ou fortuite, avec un territoire qui enregistre des mouvements positifs devient source d'ennui. Que dire des deux annonces parues le même jour en première page du quotidien régional *La Voix du Nord*, si ce n'est qu'elles viennent

démolir les « brillants argumentaires sans cesse ressassés ». La fermeture définitive de Tioxide pour le Calais, la création à venir de 1000 emplois pour le Dunkerquois.

D'un côté c'est un nouvel échec, après des centaines de licenciements dans la dentelle, les trop nombreuses fermetures de commerces, la disparition de PME qui avaient pignon sur rue depuis des décennies.

De l'autre c'est une nouvelle aventure industrielle. Certes après des accidents importants (Total...), mais un événement à la hauteur des besoins. Des centaines de millions d'euros pour créer 1000 emplois industriels, pour des salariés rémunérés selon les conventions collectives de la chimie, et donc un nouveau pouvoir d'achat non négligeable pour le commerce de l'agglomération dunkerquoise.

Des élus du Nord qui savent que l'industrie, malgré tout ce qu'on lui prête de négatif, a encore de beaux jours devant elle pour répondre, disons-le avec force, aux besoins de nos populations.

De l'autre, des élus qui décident en fonction de postures et non de l'utilité pour le territoire. Rafraichissons les mémoires en rappelant le refus de voir s'implanter en lieu et place d'Umicore : Eras Métal et ses 130 emplois et quelques dizaines de millions d'investissement. À ce jour le terrain d'Umicore est toujours vide, et le taux de chômage dans le Calais ne recule pas. Faire des promesses c'est bien, les concrétiser ce serait mieux.



Suite de la p1

Les associations ont évidemment salué cette décision. Les uns parlant de victoire, les autres se déclarant, comme le secours catholique, « satisfait que le juge ait fait droit à notre demande de respect de la dignité humaine. Dans notre république on n'a pas à être exposé à des traitements inhumains et dégradants. »

Des associations qui ne souhaitent qu'apporter un peu de réconfort et parvenir, pour peu que cela soit possible, à un accord à minima.

Pour ce qui nous concerne, nous doutons fortement d'une telle possibilité. D'autant que si la mairie n'entend pas faire appel, elle n'en continue pas moins à invectiver les « humanitaires ». C'est tout au moins ce que la presse reprend d'un point de vue tenu par madame la maire : « Natacha Bouchart a fustigé les associatifs, qu'elle a qualifiés d'« activistes qui instrumentalisent les migrants ». Il apparaît évident à chacun qu'une telle appréciation du rôle de l'entraide ne permettra sûrement pas de faire avancer le dossier.

Une réalité s'impose aujourd'hui à tous, la décision du tribunal administratif de Lille pointe que l'action publique se doit de répondre aux besoins vitaux des populations en grande souffrance. C'est le moins que l'on puisse attendre de la patrie des droits de l'homme. Le gouvernement est donc clairement invité à assumer ses responsabilités.

De l'eau...

Est-ce pour répondre aux voix qui s'élevaient contre sa décision d'interdire aux associations de donner à manger aux migrants, quoi qu'il en soit Natacha Bouchart a décidé de faire installer une dizaine de fontaines à eau à travers la ville. On a donc creusé des tranchées pour trouver les canalisations et raccorder les fontaines, assez jolies pour le coup. Intérêt de l'opération ? Néant. Sauf à croire que les centaines de touristes qui envahissent nos rues tous les étés (!), auraient besoin de points d'eau pour se désaltérer à cause des chaleurs caniculaires...(!!) Vous voyez bien : néant ! Sauf pour Natacha Bouchart qui a dû se dire qu'elle passerait pour être moins inhumaine si elle donnait accès à l'eau à ces pauvres migrants. Ils peuvent crever de faim, mais il n'est pas dit qu'ils mourront de soif. Foi de Natacha.



Poil à gratter

Ça se passe à la CAC

Le « syndicalisme jaune » est un mouvement syndicaliste français, connu également sous cette dénomination dans d'autres pays, tant francophones qu'anglophones (« *yellow unions* »). Cette forme de syndicalisme (constitué en opposition aux syndicats « rouges », c'est-à-dire socialistes ou communistes) refuse certains modes d'action comme la grève et l'affrontement avec le patronat. Pour les grévistes, les jaunes sont les non-grévistes. Ce qualificatif, en se généralisant, a pris un sens péjoratif, désignant les « traîtres ».

Création des premiers syndicats

« jaunes »

À la suite de la grève générale du Creusot en septembre-octobre 1899, la sentence arbitrale signée par Pierre Waldeck-Rousseau le 7 octobre 1899 autorise notamment la création de syndicats ouvriers à l'initiative de leur employeur : Eugène II Schneider impulse ainsi la création le 29 octobre 1899 du « syndicat des corporations ouvrières du Creusot et de ses dépendances ». D'après le préfet de Saône-et-Loire de l'époque : « Ce nouveau syndi-

cat, formé à l'instigation de l'administration des usines, n'est composé que d'ouvriers favorables au patron et n'a d'autre but que d'entraver l'action du premier syndicat, organisé après la première grève dans un but d'émancipation ouvrière ».

108 ans plus tard, nous ne sommes pas loin de vivre la même chose à Calais. Mécontente du rôle que joue le syndicat Force Ouvrière de la communauté d'agglomération (il n'est pas suffisamment docile), la présidente « se serait entendue » avec le responsable du syndicat FO ville pour qu'il présente des listes à la CAP, en lieu et place du syndicat en place : FO Cap Calais. On avait déjà interdit au syndicat FO Cap Calais de se présenter aux élections de la caisse des œuvres sociales, ici on souhaiterait tout simplement le priver d'élus à la Commission Administrative Paritaire.

Une situation qui devient plus rocambolesque encore, quand on décide que le syndicat FO Cap Calais aura la possibilité d'être représentatif quand même dans la catégorie des cadres A (où les agents sont les moins nombreux).

C'est à la justice qu'il va appartenir de trancher. Évidemment, l'embauche de plusieurs membres de la famille proche du responsable FO ville, n'a rien à

voir avec cette affaire.

Argent public, les bons comptes font les bons amis

Avec la fermeture de Tioxide, se pose clairement la question du remboursement des fonds publics perçus. D'abord une petite avance de trésorerie consentie par Cap Calais en 2010. Le président qui ne savait pas compter, décidant de prêter à plus riche que nous, sans que personne ne s'en émeuve. Sauf nous.

Puis la réalisation de travaux lourds par la région Nord Pas-de-Calais dans le cadre du nécessaire chantier du Port : 14 millions d'euros.

De là, les uns et les autres de réclamer à grand cris le dû des habitants. Prévoir dès le départ les choses aurait été plus simple. D'autant que le groupe Hunstman n'est pas creux et aurait donc pu produire une garantie bancaire.

Enfin, disons-le franchement, le compte n'y est pas. Il va falloir estimer le coût de la remise en état du site après toutes les accumulations de déchets de production... Un montant qui pourrait atteindre des dizaines de millions d'euros.

Ne le disons pas, mais faisons-le !